Théia
ISSN : 3074-5527
Éditeur : Université Lumière Lyon 2

3 | 2026
Histoire expérimentale et sensorialité

Sous une République nue. Rapport d'enquête pour attentat à la pudeur (Villeneuve-lès-Béziers, 1886)

A Naked Republic: An Investigative Report on an Indecent Assault (Villeneuve-lès-Béziers, 1886)

Mathilde Castanié

http://publications-prairial.fr/theia/index.php?id=814

Référence électronique
Mathilde Castanié, « Sous une République nue. Rapport d'enquête pour attentat à la pudeur (Villeneuve-lès-Béziers, 1886) », *Théia* [En ligne], 3 | 2026, mis en ligne le 18 novembre 2026, consulté le 25 novembre 2026. URL : http://publications-prairial.fr/theia/index.php?id=814

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 4.0

Prairial
Pôle éditorial
Lyon Saint-Étienne

Sous une République nue. Rapport d'enquête pour attentat à la pudeur (Villeneuve-lès-Béziers, 1886)

A Naked Republic: An Investigative Report on an Indecent Assault (Villeneuve-lès-Béziers, 1886)

Mathilde Castanié

TEXTE

1 « Nous sommes montés dans cette chambre, au premier étage, et nous avons constaté, en effet, qu'il existe un tableau représentant la République, avec des figures allégoriques demi-vêtues, qui se trouve suspendu au-dessus de la tête de lit [1] » note le procureur de la République, accompagné de gendarmes, dans son rapport d'enquête le 29 mars 1886. Il est plutôt rare de rencontrer dans les sources judiciaires un procureur inspectant la décoration de la chambre d'un accusé de violences sexuelles, en dehors des cas d'inceste. Ces allégories républicaines dévêtues sont documentées, car Pierre Roudier, 57 ans, a tenté de violer [2] une petite fille sous leurs auspices, le 28 mars 1886 [3], à Villeneuve-lès-Béziers, dans le département de l'Hérault. L'image de la nudité de la République-femme [4] est-elle un élément à charge pour l'enquête ?

2 Si l'articulation de la nudité à l'allégorie est bien antérieure à la République [5], cette nudité est une caractéristique spécifique de l'iconographie du régime républicain [6] ; en particulier après le Second Empire, quand la peinture en représente davantage [7]. Cette nudité souligne le plus souvent la vaillance du régime, comme la Marianne du Panthéon ou la figure sur la barricade de Delacroix. Maurice Agulhon nous apprend que « dans le Languedoc et la Provence "rouges", [...], l'exhibition des "Mariannes" était devenue inséparable du combat républicain [8] ». L'historiographie a établi la présence d'images de femme à bonnet phrygien imprimées sur les cartes de membres de cercles républicains, en bustes dans les locaux de ces cercles, exhibées sur les façades les jours de fête, défilant en tête de cortège ou encore accrochées aux arbres de la Liberté. Mais qu'en

est-il des Marianne dans les intérieurs domestiques, dans une culture visuelle déclinée au quotidien ?

3 Si Pierre Roudier est acquitté par la cour d'assises le 19 mai 1886, son procès, en lequel la représentation de la République nue est un élément à charge, est aussi un cas illustrant la conflictualité de la symbolique républicaine des années 1880.

4 Si l'image de la République est incriminante pour Roudier, c'est d'abord parce que l'instruction examine Marguerite comme victime [9]. Née le 19 mai 1879, elle est en effet une victime crédible pour les gendarmes, car elle manifeste une ignorance sexuelle [10]. Elle déclare qu'« un de ses doigts m'a touché le lolo », « qu'il faisait de la colle [11] ». Mais l'ensemble des éléments favorables à Marguerite dans le procès (pièces à conviction, chemise, pantalon, caleçon, robe, autres victimes [12], etc.) est mis à mal par la culture politique de l'accusé. Celui-ci est un homme républicain, victime du coup d'État du 2 décembre 1851, par lequel le président de la Deuxième République Louis-Napoléon Bonaparte établit un régime autoritaire. Le Second Empire [13] est un souvenir vif dans la Troisième République, en particulier dans le département de l'Hérault qui fut l'un des plus sévèrement réprimés [14].

5 Villeneuve-lès-Béziers est un village majoritairement républicain, en 1851 comme en 1886. Comme dans une très grande partie du Biterrois rural, l'hostilité au coup d'État est immédiate [15]. Il n'y a pas de combats armés dans le village, mais des groupes d'habitants rejoignent Béziers et Pézenas dès le 3 décembre. La répression n'est pas seulement judiciaire, mais prend aussi les atours d'une purge politique, le préfet ayant réorganisé la municipalité.

6 Pierre Roudier est à la fois un acteur de la résistance au coup d'État et une victime de sa répression. Sa politisation colore la réception des accusations de violences sexuelles dont il fait l'objet des années plus tard et lui apporte des soutiens. La base de données en ligne du site « Poursuivis à la suite du coup d'État de décembre 1851 » [16], pour le département de l'Hérault, renseigne sur plusieurs Roudier condamnés parmi les 26 848 personnes poursuivies en France [17]. Parmi elles, 2833 sont poursuivies par les commissions mixtes de l'Hérault [18] et 794 condamnées à « Algérie plus [19] ». Après Adrien, Alexis, Étienne Roudier, Pierre Roudier, 22 ans alors, célibataire et

jardinier, apparaît enfin. Il est précisé son surnom, « Pétasse ». C'est bien le surnom qu'on lui connaît encore en 1886, alors qu'il approche la soixantaine [20]. Si dans le contexte de 1886 ce passage par la commission mixte de l'Hérault lui est favorable aux yeux d'une partie de la population de son village et, semble-t-il, des jurés, la documentation qui nous en reste n'est pourtant pas à son avantage. Son dossier, le n° 428, fait état de précédentes condamnations, comme 50 francs d'amende pour délit de chasse en 1846, trois mois de prison en 1850 pour attentat à la pudeur et un mois de prison pour coups et blessures en 1851. La commission mixte le condamne ensuite comme « très mauvais sujet » pour « insurrection », « bandes armées » et « société secrète ». Il est transporté en Algérie à Aïn Bénian dans la province d'Alger, « pour y travailler soit au défrichement des terres, soit à la construction des villages [21] ». Jean-Claude Farcy note également qu'il est envoyé à Lambessa, près de Constantine, par mesure disciplinaire selon le registre des transportés en Algérie. Dans l'ensemble de la liste de ces personnes parmi les poursuivis à la suite du coup d'État, il est le seul à porter le nom de Pétasse. Son envoi à Lambessa est-il le signe de violences sexuelles qu'il aurait continué à perpétrer de l'autre côté de la Méditerranée ? C'est pourtant sans doute l'élément qui confère une certaine respectabilité républicaine à Pierre Roudier en 1886, en dépit de ses condamnations antérieures à 1851. La littérature républicaine de 1853 qualifie le lieu de « Sainte-Hélène de la République » [22] pour « les trois cents de Lambessa [qui] sont les indomptables du combat et de l'idée, natures généreuses, qui ne plient pas sous la force ». Lambessa est le nom terrible de la transportation en comparaison des autres régimes carcéraux : « le régime intérieur de Lambessa ne nous est point connu dans ses règles essentielles et fondamentales, mais les disciplines de Douéra, de Bône et de Béni-Mansour ne sont que de la faveur et du printemps, à côté de ces codes mystérieux et clos [23] ». Les victimes de la répression suite à la résistance au coup d'État sont reconnues, indemnisées et commémorées sous la IIIe République [24]. Le passage de Roudier par Lambessa a sans doute ajouté un vernis héroïque à sa réputation et à sa personnalité, en particulier après l'enracinement du régime républicain [25]. L'image d'une image de femme dévêtue sous les atours de l'allégorie chez un réputé « Pétasse » multicondamnée peut recouvrir l'image d'une République triomphante dans un régime installé. Le rapport du juge

fait aussi état de tensions persistantes dans le village de l'Hérault en 1886. Lors de l'instruction, ce sont plusieurs conceptions de la République qui s'affrontent à l'occasion de la révélation de ces violences sexuelles.

7 Le procès pour viol est vécu par Roudier comme un règlement de compte politique. La veille de la plainte, M. Valle, un habitant du village, a envoyé sa fille Marguerite chez le pharmacien Osman Cathala vers deux heures de l'après-midi. Une épidémie de rougeole sévissait alors. À son retour, la petite fille aperçut Roudier. Il était sur sa porte et l'appela, « en lui disant qu'il lui donnerait une jolie boîte » [26].

> Marguerite Valle entra, Roudier s'assit sur une chaise, dans une partie de la pièce, d'où il ne pouvait être vu des passants, et prit l'enfant sur ses genoux. Il la fit sauter, l'embrassa, puis lui mit ses mains sous la robe et les porta aux parties sexuelles de l'enfant. Il répéta ses attouchements assez longtemps. Sa victime sentit un corps dur, qu'elle prit pour le doigt de Roudier et qui, dit-elle, la mouillait avec une matière gluante. Cependant elle avait remarqué qu'il n'avait point porter [sic] ses doigts à la bouche [27].

Après avoir commis des violences sexuelles sur sa victime, Roudier dit à Marguerite de monter dans sa chambre, « qu'il va lui montrer un tableau ». Quel rôle aurait pu jouer cette image dans la stratégie de violence qu'il a organisée, ou du moins dans son imaginaire propre ? L'instruction judiciaire de 1886 montre que le viol commis sur Marguerite appartient à une profusion de violences sexuelles bien plus vaste [28]. Eugène Gandille, 12 ans, témoigne que « vers le 20 mars dernier, je passais un jour devant la porte de la maison dudit Roudier ; j'allai chercher de l'eau à la fontaine, ce dernier étant devant sa porte m'a crié "pourquoi cours-tu salope ? pourrie ?" j'ai continué mon chemin sans lui répondre » [29]. Marie Fabre, du même âge, est également victime.

> Depuis plusieurs mois, lorsque ma mère m'envoyait chercher de l'eau à la fontaine, étant obligée de passer au coin de la rue où loge Rodier dit Pétasse, je voyais souvent ce dernier, à l'angle de cette rue et à une distance de 4 mètres, lorsqu'il me voyait, il mettait sa main

> droite dans la poche de son pantalon et il l'a portait sur son membre viril [30].

8 Or, c'est justement ce continuum de violences – qui pourrait être mobilisé au procès pour démontrer la culpabilité de l'accusé – qui est présenté comme la preuve d'une machination politique contre celui qui serait persécuté comme acteur du 2 décembre. Quand les gendarmes viennent le chercher, il déclare : « ce n'est qu'une vengeance, l'on m'envie mon bonheur » [31]. Confronté à Marie Fabre, il répond :

> « il n'y a rien de plus faux », mais, surtout, « cela ne m'étonne pas, c'est une vengeance que Louis Fabre garde champêtre, puis de cette jeune fille, exerce contre moi. C'est Fabre qui dit à sa fille de parler ainsi. Fabre m'a beaucoup reproché d'être républicain modéré, alors qu'autrefois j'étais beaucoup plus avancé. Je lui ai répondu que je n'avais jamais changé d'opinion, que lui n'était pas républicain, et qu'il était indigne d'occuper l'emploi de garde champêtre. C'est ce dernier propos qui est la cause de la haine de Fabre envers moi. Je suis pensionné du gouvernement et je touche 900 francs par an comme victime du 2 décembre » [32].

9 Le 1er mars, Louis Fabre, garde champêtre délégué de la police municipale, craint d'être attaqué par des parents de l'accusé, après avoir été déjà pris à partie à plusieurs reprises dans la journée du dimanche [33]. L'opinion publique du Biterrois rural se divise entre partisans de Roudier et partisans des jeunes filles agressées, mais tous se réclament d'une République.

10 L'image de la République-femme nue, dans ce cas, joue à la fois un rôle dans la stratégie de violence organisée par l'accusé, mais aussi dans la compréhension de sa culpabilité pour l'instruction judiciaire, car, avant d'être la symbolique du régime politique en place, la République est une image de femme nue, entreposée au-dessus du lit d'un homme accusé à de multiples reprises d'attentats aux mœurs.

11 Licite dans l'espace et à certaines conditions, la nudité de la symbolique républicaine peut toutefois basculer dans l'illicite selon l'emplacement de l'image (au-dessus du lit) et de son propriétaire (un homme accusé de violences sexuelles à de multiples reprises). Cette imagerie et cette symbolique transportent, entre autres, la mémoire

de 1851, qui, dans le Biterrois rural, est plus mobilisatrice qu'une indignation face à des violences sexuelles commises sur des petites filles. La mention de la République nue dans ce rapport d'enquête éclaire une « barrière culturelle entre les bourgeois et les paysans : ceux qui disent République et ceux qui disent Marianne – ceux qui commandent des décors pour le Panthéon et ceux qui promènent un mannequin de carton-pâte – ceux qui parlent comme Démosthène et ceux qui parlent comme Gavroche [34] », ou le procureur et l'accusé. Le département de l'Hérault est aujourd'hui connu dans l'historiographie des cultures politiques du XIXe siècle pour être, avec l'Aude, celui comportant en place publique le plus de représentations de la République [35], mais ce rapport d'enquête pour attentat à la pudeur de 1886 rappelle avant tout combien l'iconographie républicaine s'impose et se comprend à partir d'initiatives d'en bas [36].

NOTES

1 2U2/876, attentat à la pudeur à Villeneuve-lès-Béziers, rapport de l'enquête, 29 mars 1886.

2 L'article 331 du Code pénal de 1810 incrimine spécifiquement la tentative de viol. Voire Georges Vigarello, *Histoire du viol, XVIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, [1998] 2000, p. 146-147.

3 2U2/876, déclaration du père Valle, 28 mars 1886.

4 Sur les rapports entre nudité et genre au XIXe siècle, voir Lise Manin, « Nudité et genre en France au XIXe siècle. Un bilan historiographique », *Clio. Femmes, genre, histoire*, nº 54, 2021, p. 197-221, https://doi.org/10.4000/clio.20758.

5 Colette Nativel (dir.), *Le noyau et l'écorce. Les arts de l'allégorie, XVe-XVIIe siècle*, Paris/Rome, Solmogy/Académie de France à Rome, 2008.

6 Maurice Agulhon, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

7 Anne Carol, « La nudité au XIXe siècle. Quelques pistes de réflexion pour l'histoire des pratiques et des sensibilités », *Rives nord-méditerranéennes*, nº 30, 2008, https://doi.org/10.4000/rives.2303 ; Henri Zerner, « Le regard des artistes », dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, (dir.), *Histoire du corps*, t. 2, Paris, Seuil, 2005, p. 93-99.

8 Maurice Agulhon, *op. cit.*, p. 213.

9 La gendarmerie de Béziers la qualifie de « fille sagement élevée au dire de tout le monde, bonne conduite si on peut dire ainsi d'une fille de cet âge qui ne saurait être encore qualifiée ». 2U2/876, renseignements de la gendarmerie nationale de Béziers, 30 mars 1876.

10 Celle-ci peut être sincère ou feinte, dans la mesure où les victimes ont tout intérêt à montrer et performer une ignorance sexuelle pour être crédibles. Dans son interrogatoire, on comprend que la victime ne sait pas nommer ses organes génitaux : « il me disait qu'il m'aimait bien en me faisant beaucoup de baisers, ensuite il me passa la main droite sous la chemise et avec le doigt il me toucha ça, il me frotta les bords un moment et je me suis sentie mouillée, cependant je n'ai pas vu qu'il portait son doigt à la bouche ». Nous pouvons supposer ici que l'ignorance est réelle compte tenu des réponses suivantes : « je n'ai rien remarqué d'extraordinaire chez lui, il n'était ni rouge, ni haletant », et « je n'ai éprouvé pendant tout ce temps ni plaisir, ni souffrance ». Si Marguerite avait orienté son témoignage en vue de charger l'accusation, elle aurait plus certainement signalé que son agresseur haletait, rougissait et qu'elle souffrait. Sur la pratique du juge d'instruction à pousser la victime à la révélation de détails afin de juger la crédibilité de son discours, voir Laurent Ferron, « Le témoignage des femmes victimes de viols au XIXe siècle », dans Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot *et al.* (dir.), *Femmes et justice pénale. XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 129-138 et Céline Regnard-Drouot, « Dénoncer et dire la souillure. Les femmes victimes d'attentats à la pudeur devant la cour d'assises du Var au XIXe siècle », dans Frédéric Chauvaud et Gilles Malandain (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 33-44.

11 2U2/876, attentat à la pudeur à Villeneuve-lès-Béziers, interrogatoire de Marguerite Marie Valle, 29 mars 1886

12 Le dossier de procédure comporte aussi d'autres plaintes contre Roudier, datées du 22 janvier 1882 et du 31 janvier 1882, concernant des filles âgées de 5 à 25 ans. D'autres plaintes contre Roudier existent aussi en dehors du dossier.

13 Patrick Lagoueyte, *Le coup d'État du 2 décembre 1851*, Paris, CNRS Éditions, 2016. Voir aussi la bibliographie de Sylvie Aprile et Raymond Huard, « Le coup

d'État du 2 décembre 1851. Bibliographie », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, nº 22, 2001, https://doi.org/10.4000/rh19.252.

14 Par exemple, un tiers des déportées étaient originaires de l'Hérault. Rose Blin-Mioch, « Des femmes contre le Coup d'État de décembre 1851 », *Études héraultaises*, nº 49, 2017, https://www.etudesheraultaises.fr/publi/des-femmes-contre-le-coup-detat-de-decembre-1851/.

15 Maurice Agulhon, « La résistance au coup d'État en province. Esquisse d'historiographie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 1, nº 21, 1974, p. 18-26

16 Centre Georges Chevrier, Jean-Claude Farcy et Rosine Fry : https://poursuivis-decembre-1851.fr/index.php

17 Michelle Zancarini-Fournel, *Les Luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016, p. 335. L'autrice compte un total de 19 464 condamnés par les commissions mixtes, tandis que la base de données réalisée par Jean-Claude Farcy pour le Centre Georges Chevrier de l'université de Bourgogne, plus récente, donne le nombre de 26 848 hommes poursuivis à la suite du coup d'État de 1851. Cette base de données s'appuie sur les commissions mixtes et les commissions militaires de Paris.

18 Commission mixte constituée du préfet, d'un juge et d'un officier supérieur qui décident de la sanction sans entendre la personne.

19 Voir Patrick Lagoueyte, *op. cit.*. et Marcel Hénaux, « Les victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault », *Études héraultaises*, nº 5-6, 1989-1990, p. 165-176. La condamnation « Algérie plus » correspond à une transportation dans un pénitencier en Algérie, tandis que « Algérie moins » permet au condamné de choisir son lieu de résidence.

20 2U2/876, lettre de Louis Fabre, 1er avril 1876.

21 Charles Ribeyrolles, *Les bagnes d'Afrique. Histoire de la transportation de décembre*, Londres, Jeffs, Libraire, 1853, p. 99, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1099073.image.

22 *Ibid*, p. 207.

23 *Ibid*, p. 209.

24 Denise Devos, *La Troisième République et la mémoire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte : la loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851 et des victimes de la loi de sûreté générale du 27 février 1858*, Paris, Archives nationales, F15 3964 à 4023, 1992.

La loi d'amnistie porte sur 25 209 personnes et 22 209 titres de rente et pensions.

25 Marc Renneville, « Les bagnes coloniaux : de l'utopie au risque du non-lieu », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2007, https://doi.org/10.4000/criminocorpus.173.

26 2U2/876, attentat à la pudeur à Villeneuve-lès-Béziers, acte d'accusation, 29 avril 1886.

27 *Ibid.*

28 2U2/876, renseignement de la gendarmerie nationale de Béziers, 30 mars 1876. Le document indique que « la rumeur publique et notamment Monsieur le maire de la localité nous a appris que Roudier a des habitudes tracassières envers les filles ».

29 2U2/876, interrogatoire d'Eugénie Gandille, 9 avril 1886.

30 2U2/876, interrogatoire de Marie Fabre, 15 mars 1886.

31 2U2/876, attentat à la pudeur à Villeneuve-lès-Béziers, acte d'accusation, *op. cit.*

32 2U2/876, confrontation de Marie Fabre et Pierre Roudier, 15 mars 1886.

33 2U2/876 : Lettre de Louis Fabre, 1er avril 1886. « à Monsieur le Procureur de la République, qu'il m'autorise à être porteur d'une arme en cas d'être attqué [sic] par un de sa famille ou autre, je suis père de deux enfants en bas âge, ancien soldat blessé à la guerre de 1870, ma santé ne me permet pas de me livrer à aucun travail manuel, je ne veux pas être exposé à quelque danger je dois donc me mettre en surette, contre un axident [sic] qui pourait [sic] m'ariver [sic] ».

34 Maurice Agulhon, *op. cit.*, p. 238-239.

35 Patrick Laurens, « La figure de la République en place publique : emblème politique ou œuvre d'art ? » dans Maurice Agulhon (dir.), *La République en représentations : autour de l'œuvre de Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 97-110.

36 Maurice Agulhon, *op. cit.*, p. 215.

RÉSUMÉS

Français
Un rapport d'enquête pour attentat à la pudeur à Villeneuve-lès-Béziers daté du 29 mars 1886 note la présence d'une représentation de la République sous les traits d'une femme nue dans la chambre d'un auteur de violences sexuelles. La présence de cette image dans un tel contexte interroge les ambiguïtés de l'allégorie féminine de la République dans le second XIXe siècle. La République, incarnée dans un corps féminin, n'est pas dépourvue d'ambivalence dans ce cas, doublement singulier. D'une part, parce que le propriétaire de l'image est accusé de violences sexuelles, d'autre part parce qu'il est reconnu comme victime du coup d'État du 2 décembre 1851.

English
A report on an indecent assault in Villeneuve-lès-Béziers, dated 29 March 1886, notes the presence of a representation of the Republic in the form of a naked woman in the bedroom of the perpetrator. The presence of this image in such a context raises questions about the ambiguous nature of the feminine allegory of the Republic during the latter half of the 19th century. In this case, the Republic, embodied in a female form, is ambivalent in two respects. Firstly, because the owner of the image is accused of sexual assault, and secondly, because he is recognised as a victim of the coup d'état on 2 December 1851.

INDEX

Mots-clés
images et violences sexuelles, imagerie et symbolique républicaines, IIIe République

Keywords
sexual images and sexual violence, republican imagery and symbolism, IIIe République

AUTEUR

Mathilde Castanié
Enseignante en histoire-géographie
IDREF : https://www.idref.fr/292158939